



tarif

Transfix

Les prix du Service sont indiqués en euro hors taxes et majorés de la TVA en vigueur au jour de la facturation.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011 en France métropolitaine et dans les DOM (uniquement en intra-DOM et entre la Guadeloupe et la Martinique), sur la base d'un contrat 1 an.

1. mise en service

Débit des liaisons louées	Configuration et mise en service par extrémité ¹
64 ³ – 128 kbit/s ⁴	600 €
256 kbit/s ⁴	1 060 €
1920 ⁴ – 1984 ⁴ – 2048 kbit/s	2 200 €

2. abonnement mensuel (durée minimale d'abonnement d'un an)

L'abonnement est fonction du débit utilisé et de la distance à vol d'oiseau entre les sites à relier. Il est établi sur la base de la distance à vol d'oiseau « d » :

- entre les centres des communes si les sites concernés appartiennent à des communes non limitrophes
- entre les sites si les sites appartiennent à la même commune ou à des communes limitrophes.

Débit des liaisons louées	Abonnement mensuel en € ²			
	« d » est la distance en kilomètres indivisibles entre les centres des communes si les sites concernés appartiennent à des communes non limitrophes ou entre les sites si les sites appartiennent à la même commune ou à des communes limitrophes.			
	1 à 10 km	11 à 50 km	51 à 300 km	Plus de 300 km
≤64 ³ et 128 kbit/s ⁴	362,47 + 15,50 d	476,17 + 4,13 d	649,17 + 0,67 d	652,17 + 0,66 d
256 kbit/s ⁴	718,83 + 32,66 d	943,43 + 10,20 d	1 337,93 + 2,31 d	1 625,93 + 1,35 d
1920 ⁴ – 1984 kbit/s ⁴	793,36 + 58,57 d	1 189,96 + 18,91 d	1 603,96 + 10,63 d	3 199,96 + 5,31 d
2048 kbit/s	533,57 + 45,73 d	752,71 + 23,82 d	1 494,00 + 8,99 d	2 792,87 + 4,66 d

¹ Dans le cadre d'un contrat temporaire, les mises en service correspondent aux dépenses réelles avec un minimum égal aux mises en service standard majorés de 2 100 Euros par liaison.

² Dans le cadre d'un contrat temporaire, l'abonnement mensuel de la liaison est multiplié par 3, par période indivisible d'un mois.

³ Fermeture commerciale effective au 31 mars 2011 et arrêt du service au 31 décembre 2011, en France métropolitaine uniquement.

⁴ Fermeture commerciale effective au 30 septembre 2010 et arrêt du service au 31 décembre 2011, en France métropolitaine uniquement.





3. options

Les options de service ne sont pas proposées dans le cadre d'un contrat temporaire.

Garantie de Temps de Rétablissement

Option GTR S1 : rétablissement du service en moins de 4 heures, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, dès que le client signale l'incident.

Option GTR S2 : rétablissement du service en moins de 4 heures pour tout incident signalé du lundi au samedi, de 8h à 18h à l'exception des jours fériés.

Débit des liaisons louées	Abonnement mensuel		
	1 à 10 km	11 à 50 km	Plus de 50 km
GTR S1			
64 - 128 kbit/s	18 €	30 €	45 €
256 kbit/s	45 €	75 €	100 €
1920 - 1984 - 2048 kbit/s	75 €	140 €	180 €
GTR S2			
64 - 128 kbit/s	9 €	15 €	20 €
256 kbit/s	15 €	30 €	45 €
1920 - 1984 - 2048 kbit/s	45 €	80 €	120 €

Consulter les Conditions Spécifiques de la GTR Transfix DOM pour la disponibilité dans les DOM.

Livraison Express

Prestation par liaison

900 € + 300 j €

« j » correspond au nombre de jours d'amélioration par rapport au délai standard



4. modification

Les modifications techniques ne sont pas proposées dans le cadre d'un contrat temporaire.

augmentation de débit (avec ou sans changement de gamme)

Forfait (par liaison) 600 €

Le forfait s'applique lorsque le changement a lieu plus de 6 mois après la précédente mise à disposition de la liaison. La nouvelle liaison est souscrite pour une durée minimale d'un an.

Si la modification est réalisée sans coupure (maintien des deux liaisons pendant une durée maximale de deux mois), les abonnements des deux liaisons sont dûs.

Le passage de 64 à 128 kbit/s (avec ou sans changement de gamme vers Transfix 2.0) avec coupure du service est offert.

montée en gamme de Transfix vers Transfix 2.0

Forfait (par liaison) 600 €

Ce forfait s'applique lorsque l'ancien et le nouveau débit sont identiques.

déplacement d'extrémité

Si le déplacement intervient plus de 6 mois après la mise à disposition du service, seule la mise en service relative à l'extrémité est facturée.

Dans le cas contraire, le déplacement d'extrémité est considéré comme un nouveau contrat, avec facturation de la mise en service des deux extrémités.

Un devis devra être demandé pour un déménagement de plus de 10 liaisons.

changement de type d'interface

Forfait (par extrémité de liaison) 300 €

changement de titulaire

Application des tarifs « la Gestion de Vos Comptes ».

changement administratif

Application des tarifs « la Gestion de Vos Comptes ».

5. délai standard de livraison

délai en jours calendaires en fonction du débit de la liaison louée

64² – 128¹ kbit/s 14 j

256¹ – 1920¹ – 1984¹ – 2048 kbit/s 28 j

¹ Fermeture commerciale effective au 31 mars 2011 et arrêt du service au 31 décembre 2011, en France métropolitaine uniquement.

² Fermeture commerciale effective au 30 septembre 2010 et arrêt du service au 31 décembre 2011, en France métropolitaine uniquement.

